

Manuscrit 87 (MNN 75.149.298.76)
Lettre de Claude Niépce à Nicéphore Niépce
24 avril 1821

Hammersmith le 24 avril 1821

Mon cher Ami

recois je te prie mes empressés remerciemens, pour toutes les peines/
que tu as bien voulu prendre, relativement à l'envoi des deux mille/
francs que tu as eu la bonté de m'adresser ; je les ai reçus, peu/
de jours après ma dernière lettre¹. non pas en argent mais en/
billets de la banque de Londres, d'après la lettre de credit de M.M./
Vassal correspondants de M.M. Coste² ; ce qui est beaucoup plus/
simple ; et je te serai bien obligé mon cher ami ainsi que tu/
as l'intention de suivre la même voie pour les deux autres mille/
francs en question lorsque j'en aurai besoin ; je presume que/
M.M. Vassal auront mandé à M.M. Coste qu'ils ont reçu ma/
lettre dans la quelle je leur annonçais que j'avais reçu de M.M./
Rougemont et Beherend³, les 2000^{frs} et que je leur en avais donné/
quittance ; je te suis très obligé mon cher ami d'avoir prié ces/
messieurs de me recommander de M.M. leurs correspondants/
de Londres, ce n'est pas d'eux principalement dont l'accueil n'était/
point tel que d'honnêtes gens comme nous, j'ose le dire, sont en/
droit d'attendre, mais généralement, celui des autres banquiers aux/
quels M.M. Vassal m'ont adressé, ce qui m'a beaucoup affecté/
et dont le blâme doit retomber sur ceux de Paris, j'espère qu'ils/
auront réparé cette faute, pour ne pas dire cette injustice de leur/
part, et je suis infiniment sensible à ce que tu veux bien me dire/
ainsi que ma chère sœur⁴ d'amical. j'étais bien persuadé que vous/
voudriez bien mes chers amis partager la peine que j'ai éprouvée et/
j'avais différé par cette raison de vous la communiquer et parce que/
les démarches que vous êtes obligés de faire relativement pénibles//

circonstances de nos affaires, ne sont elles mêmes que trop désagréa^{<bles>}/
et fatigantes pour vous ; combien je les partage ! et avec quelle satisfact^{<ion>}/
j'apprendrai quelles sont terminées et que vous pouvez mes chers amis/
ainsi que moi attendre l'avenir sans inquietude ; parce que j'espère/
grâce à la Divine Providence que nous serons assez heureux/
pour trouver dans nos travaux les moyens de sortir avec honneur/
de la gêne ou nous nous trouvons. Nous en avons bien besoin./
il est dommage que Curley⁵ n'ait pas pu nous procurer en entier/
la somme que nous devons emprunter⁶ ; c'eût été un grand avantage/
pour nous ; mais tu as très bien fait mon cher ami de recourir/
à la première négociation puisqu'elle offre plus d'assurance de/
terminer plus tôt cette affaire. je presume que tu auras mon cher ami/
stipulé une époque assez éloignée le remboursement de cette somme/

¹ Cf. Lettre du 6 avril 1821, MNN.

² Les Coste (« père et fils » puis « frères ») faisaient partie des principaux créanciers des Niépce. Leur nom apparaît pour la première fois en 1819 (cf. Lettre de Claude à Nicéphore du 10 septembre 1819, MNN) et pour la dernière fois fin 1829 (cf. note manuscrite de Nicéphore datée du 21 décembre 1829 sur une lettre de Daguerre du 9 de ce même mois, ASR). Antoine Coste, maire de Chalon-sur-Saône de 1819 à 1821, avait quatre fils : Ferdinand, Théodore (banquier à Chalon), Jules et Pierre-Léon. Voir à ce sujet : PJ p.311.

³ Banquiers à Londres (cf. Lettre du 10 septembre 1819, MNN).

⁴ Agnès Niépce, femme de Nicéphore et belle-sœur de Claude.

⁵ Alexandre du Bard de Curley (1766-1849) était un cousin issu de germain des frères Niépce mais également un de leurs créanciers. Nicéphore entretint avec lui une intéressante correspondance dont la majeure partie – inédite – est aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale de France.

⁶ 30 000 francs (cf. BM p.658-659).

pour que nous puissions présumer être dans le cas d'y pourvoir, et/
que jusque la nous pourns (sic) en payant exactement les interets n'avoir/
rien à craindre de nos prêteurs, daprés la clause d'un inscription generale (sic)/
sur nos biens. je suis persuadé, mon cher ami que tu auras ainsi que/
notre notaire surtout pris à cet[te] egard pris toutes les précautions necessaires/
et que nous serons tranquilles à l'avenir./

je presumais bien que ton cher fils mon cher ami solliciterait/
sa démission⁷, et je te felicité ainsi que lui de cequ'il l'a obtenue./
il a comme tu le dis fort bien, fait preuve du bon esprit qui/
l'anime ainsi que sa famille ; en servant la cause Royale pendant/
sept ans, et avec honneur ; actuellement que, graces à Dieu elle est/
bien affermie ; il peut naturellement desirer de vivre avec ses chers/
parens ; et je partage bien vivement votre satisfaction mutuelle mes chers/
amis ; quoique je regrette le poste qu'il occupait ne puisse, être plus/
efficacement confié ; jespere mon cher Ami que la saison te procurera/
les moyens de reconnaitre l'efficacité de tes nouvelles données et je serai/
bien charmé d'en apprendre le resultat ; il parait, d'apres ce que tu/
veux bien me mander, que la nouvelle expérience dont tu t'occupais//

annonçait un résultat satisfaisant. combien je desire que cet/
espoir se soit soutenu et qu'il t'ait dedommagé par le/
succés de ton ingénieux procédé de toutes tes peines et de tous/
tes soins ; l'essentiel, serait de trouver le moyen de conserver/
sans altération subsequente l'image de l'objet une fois bien/
gravée⁸, car cest, autant que j'en puis juger que consiste toute/
la difficulté et il faut convenir, quelle paraissait à tout autre/
qu'a toi mon cher Ami insurmontable. cependant j'ose esperer/
que tes ingenieuses et infatigables recherches, en viendront à bout/
et qu'une bonne inspiration mettra le comble à la satisfaction/
qu'une aussi étonnante decouverte devrait te faire, ainsi qu'[à]/
moi, te faire eprouver. C'est un de mes vœux les plus ardents./
mais je te prie mon cher Ami malgré tout l'interet que j'éprouve/
en lisant les détails intéressants que tu veux bien me communiquer/
éviter de les circonsciencier trop particulierement parceque, d'autres/
que moi pourraient peutêtre en profiter, cequi te serait très/
préjudiciable ; et surtout de ne pas les ecrire sur la derniere/
page de tes lettres qui est visible à tous ceux qui les reçoivent./
C'est un conseil de l'amitié vive qui munit à toi mon cher ami/
qui me le suggere à ton égard. Combien je suis flatté et reconnais^{<sant>}/
de toutes les choses tendres et encourageantes que renferme ta derniere/
lettre du 15⁹ je suis charmé que tu conçoive aussi parfaitement/
l'avantage du principe dont je m'occupe¹⁰, et j'ai actuellement/
comme tu as la bonté de me le dire à tête reposée et avec/
la plus vive satisfaction parceque je travaille avec l'espoir fondé/
de réussir ; et c'est dans ce succès que repose nos plus douces esperances/
d'ameliorer notre sort et cest pour moi le plus heureux que je/
puisse souhaiter. je finis faute d'espace en tembrassant de tout/
mon cœur, mon cher ami, ainsi que ma chere sœur et/
mon cher neveu. mes respects et compliments à toutes les personnes de/
notre connaissance le bon jour à tous nos gens, et mille caresses à la bande/

⁷ Depuis le 1^{er} novembre 1815, Isidore était garde du corps dans la Compagnie du duc d'Havré, cousin du Roi. Le 29 mars 1821, invoquant « *des circonstances imprévues, auxquelles sont liés mes intérêts les plus chers* », Isidore avait décidé de démissionner de cette fonction (cf. Lettre d'Isidore Niépce au duc d'Havré, 29 mars 1821, Service historique de l'Armée de Terre – cf. BM p.651-652).

⁸ Le fixage des images obtenues par Nicéphore est donc toujours au cœur de ses préoccupations. En l'occurrence, avec le bitume de Judée, le fixage consiste en une élimination du dissolvant par rinçage. Dans la « *Notice sur l'héliographie* » (1829), Nicéphore expliquera avoir fabriqué un appareil pour rincer ses épreuves au bitume. Cette étape était en effet essentielle car, si elle était mal conduite, elle menait inmanquablement à la perte de l'image. Il semblerait que ce soit ce problème qui est ici évoqué.

⁹ Document inconnu.

¹⁰ Le mouvement perpétuel (cf. Lettre du 23 novembre 1819, MNN).

joyeuse.//

France

À Monsieur,
Monsieur Niepce/
Ruë de l'Oratoire/
À Chalon S. Saône/
France/
Single/

<Cachets postaux>

ANGLETERRE

W.O. Hammer^Th – 2 py. P. Paid

7 o'Clock Night – 24+AP 1821 – TWO PENNY P PAID

Paid / 2

F – 47 – 21

G.P.P.

<De la main de Nicéphore Niépce>

. Répondu le 3 mai 1821¹¹.

¹¹ Document inconnu.